

OFFRE D'EMPLOI



SAINTE-JULIE

PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN (PARCS) – RÉGULIER
SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

Un milieu de travail dynamique !

Tu possèdes de grandes habiletés pour le travail manuel et tu souhaites travailler à l'extérieur ? Tu aimerais acquérir de l'expérience dans le monde municipal ? À la Ville de Sainte-Julie, nous avons l'emploi idéal pour toi ! Au quotidien, tu t'occuperas de l'entretien dans les parcs pour t'assurer de la propreté des terrains et des bâtiments. De plus, tu seras responsable de préparer les différents plateaux sportifs selon les activités prévues.

Travailler avec nous, c'est :

- Un horaire de 37,5 heures par semaine. **Trois (3) postes sont disponibles**, ton horaire de travail sera défini à ton embauche :
 - Mercredi et jeudi de 16 h à 23 h 30, vendredi de 13 h à 20 h 30, samedi et dimanche de 7 h 30 à 15 h ;
 - Mercredi au dimanche de 16 h à 23 h 30 ;
 - Lundi, jeudi, vendredi de 16 h à 23 h 30, samedi et dimanche de 15 h 30 à 23 h.
- Un taux horaire de 29,76 \$ avec une augmentation de salaire assurée annuellement, en plus de conditions de travail avantageuses incluant une assurance collective et un régime de retraite ;
- Trois (3) semaines de vacances sans compter les congés du temps des Fêtes et les sept (7) jours fériés ;
- Cinq (5) jours de congé mieux-être et cinq (5) jours de maladie ;
- Les vêtements et l'équipement de protection individuelle sont fournis ;
- Un programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF) et service de télémédecine ;
- Plusieurs activités sociales et sportives entre collègues ;
- Une équipe dynamique et des défis stimulants à relever !

Profil recherché :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent ;
- Permis de conduire valide, classe 3 ;
- Disponible pour travailler de jour, soir et fin de semaine, l'horaire sera défini dès l'embauche.

Le défi t'intéresse ? Fais-nous parvenir ta candidature en remplissant le [formulaire d'embauche](#) disponible en ligne sur notre site Web, au plus tard le **16 juin 2024**.

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse. La Ville de Sainte-Julie s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. Il faut noter que le genre masculin est utilisé dans ce texte dans l'unique but d'en alléger la lecture.